ments et des Sociétés nationales devant le gaspillage de ressources et d'énergie qui va immanquablement de pair avec la concurrence débridée entre agences donatrices et l'absence de coordination de leurs efforts.

Comme indiqué plus haut, aucune résolution, n'a été adoptée au terme de la conférence: celle-ci a plutôt revêtu l'aspect d'un premier «round» de discussions entre des parties qui se seraient affrontées encore peu de temps auparavant. A cet égard, elle a réellement atteint son but: désormais, les «opposants» ont, c'est le moins que l'on puisse dire, «engagé le dialogue». Il est tout aussi probable que de nouvelles discussions devront avoir lieu.

Les documents présentés à la conférence, de même qu'un résumé des discussions et quelques annexes utiles seront publiés début 1989 par Martinus Nijhoff Publishers, Dordrecht, Pays-Bas, sous le titre — qui est aussi celui de cette brève communication — : «Assistance en faveur des victimes des conflits armés».

Frits Kalshoven
Professeur de droit international humanitaire
Université de Leiden
(Pays-Bas)

Réunions statutaires à Genève

La XXIIe session du Conseil exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tenue à Genève les 20 et 21 octobre 1988 sous la présidence de M. Mario Villarroel, président de la Ligue.

Les délégués ont entendu un rapport du Secrétaire général, M. Pär Stenbäck, sur les activités du Secrétariat de la Ligue depuis avril 1988. Evoquant la série de catastrophes naturelles qui a marqué cette période, le Secrétaire général a mis l'accent sur la nécessité d'élargir la base financière du Secrétariat afin non seulement de pouvoir faire face aux conséquences des catastrophes, mais aussi de contribuer davantage au développement des Sociétés nationales.

Le Conseil a également entendu un rapport sur l'état de l'action de secours entreprise par la Ligue et la Croix-Rouge éthiopienne dont quelque 800 000 personnes ont bénéficié en octobre. De même a-t-il exprimé son soutien à la Ligue visant à seconder les efforts de la Croix-Rouge éthiopienne dans le nord du pays et exprimé le vœu que le CICR reprenne ses activités interrompues en avril 1988.

Le Conseil, réaffirmant la stratégie de lutte contre le SIDA, telle qu'adoptée par l'Assemblée générale de la Ligue en 1987, a approuvé l'action du Secrétariat visant à favoriser l'insertion d'activités anti-SIDA dans les programmes des Sociétés nationales, et à poursuivre sa coopération avec les autres organisations concernées.

Le Conseil a approuvé le budget révisé de la Ligue pour 1989, tout en réaffirmant l'importance d'un financement adéquat, indispensable à toute stratégie du développement pour les années 90. Les orateurs ont également souligné le besoin de définir soigneusement les directives de la future assistance au développement.

Le Conseil a admis la Croix-Rouge du Mozambique comme 147e membre de la fédération. Cette admission sera entérinée par l'Assemblée générale lors de sa prochaine réunion (*voir aussi p. 585*).

Le Conseil a enfin pris connaissance des rapports de la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix et notamment des conclusions du Séminaire d'information et de diffusion du droit international humanitaire comme contribution à la paix (Léningrad, 10-14 octobre 1988 — *voir p. 557*), ainsi que d'informations relatives à la «Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre», qui atteindra son apogée en 1991. Le Conseil a également pris note des informations concernant la célébration des 70e et 75e anniversaires de la Ligue et du «Supercamp», manifestation internationale de la jeunesse, qui parachèvera, à Solférino en 1989, le programme du 125e anniversaire du Mouvement.

Cette réunion du Conseil exécutif a été précédée de séances des bureaux des commissions de l'Assemblée générale de la Ligue (santé et services communautaires, jeunesse, secours et développement), de celles de la Commission des finances et de la Commission du Barème de la Ligue de même que du Groupe de travail de la Ligue chargé de la révision de l'Accord CICR-Ligue. Enfin une réunion d'information a eu lieu au CICR pour les délégués des Sociétés nationales présentes à ces réunions.

*

* *

La Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est réunie les 17 et 18 octobre sous la présidence du Dr A. Abu Goura. Sur la base de la résolution XXVI adoptée par la Conférence internationale de la Croix-Rouge (1986), elle a fixé à octobre 1991 à Cartagena (Colombie) la date et le lieu de la XXVIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Elle a aussi adopté le règlement du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité, dont le premier prix sera décerné lors du Conseil des Délégués de 1989, année du 125e anniversaire du Mouvement, conformément à la résolution 1 du Conseil des Délégués de 1987.*

Reconnaissance de la Société de la Croix-Rouge du Mozambique

550e CIRCULAIRE

Genève, le 24 octobre 1988

Aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous faire part de la reconnaissance officielle de la Société de la Croix-Rouge du Mozambique par le Comité international de la Croix-Rouge. Cette reconnaissance, qui a pris effet le 29 septembre 1988, porte à 147 le nombre des Sociétés nationales membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Fondée le 10 juillet 1981, la Société a officiellement sollicité sa reconnaissance par le Comité international de la Croix-Rouge, le 23 septembre 1988. A l'appui de sa demande, elle a communiqué divers documents, parmi lesquels un rapport sur ses activités, le texte de ses

---

* La XIXe Conférence des Sociétés nationales arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge (Le Caire, 5-9 novembre 1988) et la Conférence panafricaine des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Dakar, 21-23 novembre 1988) feront l'objet de comptes rendus dans le prochain numéro de la *Revue*.